



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : personnel

Question écrite n° 35968

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur les demandes exprimées par l'Institut français de recherche sur les administrations publiques (IFRAP) concernant les primes accordées au personnel de la Direction générale des impôts (DGI). L'IFRAP souhaiterait savoir si tout ou partie du personnel de la Direction générale des impôts reçoit des primes ou compléments au traitement principal, qui soient abondés par les redressements d'impôts et/ou pénalités imposées aux contribuables suite à des contrôles fiscaux sur pièce ou sur place et, dans l'affirmative, il souhaiterait que soient communiqués les montants globaux distribués au personnel de la DGI pour les années 1997 et 1998. L'IFRAP demande enfin si ces montants figurent dans le projet de budget soumis annuellement au Parlement. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

Les personnels en fonction dans les services de la direction générale des impôts bénéficient de différentes primes ou indemnités qui ne sont en aucun cas modulées selon l'importance des redressements fiscaux ou des montants des pénalités imposées aux contribuables.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35968

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5965

Réponse publiée le : 27 décembre 1999, page 7430